



Laïcité et style capillaire des élèves

Par **kerr**, le **09/10/2008** à **17:17**

Un élève de collège arrive dans son établissement avec une coiffure punk (crâne rasé, crête épaisse). Peut-il être demandé, au nom de l'interdiction de tout port d'un signe ostensible, d'avoir une coiffure plus "neutre", ou bien la notion de signe ostensible ne s'applique-t-elle pas dans ce cas?

Par **domi**, le **09/10/2008** à **17:27**

bonjour , il est demandé aux collégiens d'avoir une tenue correcte (c'est écrit dans le règlement..), je crains que cette coiffure ne soit pas considérée comme correcte pour le principal du collège et dans ce cas oui , il peut effectivement vous demander d'adopter une coiffure plus neutre durant votre présence en cours ! libre à vous de la porter en dehors .Domi

Par **Tisuisse**, le **10/10/2008** à **13:29**

J'ajouterai que, en cas de refus, le principal ou le collègue enseignant peuvent réunir une commission de discipline afin d'exclure temporairement l'élève, sinon, c'est la porte ouverte à toutes les dérives et à tous les excès. En attendant, le principal peut imposer à l'élève de se rendre en salle de permanence et d'y faire, en plus du travail normal qui lui sera donné par ses différents profs, une punition avec une interdiction formelle de se rendre dans une salle de classe et de cotoyer qui que ce soit parmi ses camarades durant les heures de collèges.

Par **guill**, le **18/10/2008** à **03:27**

"En attendant, le principal peut imposer à l'élève de se rendre en salle de permanence et d'y faire, en plus du travail normal qui lui sera donné par ses différents profs, une punition avec une interdiction formelle de se rendre dans une salle de classe et de cotoyer qui que ce soit parmi ses camarades durant les heures de collèges. " ???

est ce vraiment un "exces" d avoir une coiffure quelque soit ou une "derive"??? quel jugement arbitraire et prehistorique!!!

pour ce qui est du rapport a la loi "repubicainne" rien ne l interdit, seulement avant de se confronter a un rapport de force avec le chef d etablissement mieux vaut avoir de bon resultat scolaire c est le meilleur moyen d argumenter votre tenue vestimentaire aupres du chef d etablissement .

Par **Tisuisse**, le **18/10/2008** à **08:27**

Parce que vous croyez qu'une telle autorisation de tenue très exentrique va préparer l'ado. à ce qui l'attend dans la vie active, notamment lors de la recherche d'un emploi ? La vie est comme ça, qu'on le veuille ou non, et, si vous êtes un adulte conscient des réalités, vous devriez le savoir. Tout permettre avec un laxisme en toutes circonstances, n'est pas forcément rendre service aux enfants et aux ados. et ce n'est pas un jugement préhistorique.

Désolé.

Par **frog**, le **11/11/2008** à **11:17**

Pour parler droit et non grands principes pédagogiques... Si le règlement intérieur parle de tenue vestimentaire, à moins d'avoir acheté ses cheveux chez H&M, les tifs ne sont pas visés.

Pour parler rapports humains et non droit... Si des profs te prennent la tête, le plus simple pour résoudre le conflit serait sans doute encore d'avoir une discussion calme avec eux pour essayer de savoir ce qui les dérange, et leur expliquer que ta chevelure ne se veut pas manquer de respect à l'autorité. Ce dernier ne passe pas par la coiffure, ni la couleur des cheveux, mais plus par l'attitude globale qu'on adopte quand on est un élève. — Si tu dis bonjour et au revoir aux profs (même ceux que tu haïs), ta correction te mettra sans doute à l'abri de remontrances de ce genre. A l'inverse, si tu joues au rebelle et que tu fais tout pour faire chier, tu risques bien d'être à ton tour d'être embêté et surveillé de près.